

Liste Positive Désinfectants 2007



Présentation

LA LISTE POSITIVE DÉSINFECTANTS 2007 présente six rubriques. Les principes utilisés pour établir la Liste Positive Désinfectants 2007 sont les suivants :

- 1** - Il s'agit d'une liste de produits désinfectants répondant à un certain nombre de critères d'activité anti-microbienne pré-établis par le Comité de la Liste pour un usage hospitalier. Les critères d'inclusion dans la Liste Positive Désinfectants, utilisés par le Comité de la Liste, se fondent sur les normes françaises et européennes en vigueur, à savoir les normes AFNOR « Antiseptiques et Désinfectants » série NF T 72 et NF EN.
- 2** - Depuis quelques années, le CEN établit régulièrement de nouvelles normes traduites en version française et reprises dans la classification AFNOR NF T 72. Il existe donc une période charnière entre les anciennes et les nouvelles normes. Certains produits, n'ayant pas fait l'objet d'une révision de leur dossier dans le nouveau système normatif, n'apparaissent pas dans la liste 2007.
- 3** - Cette liste ne prend pas en compte les produits à activité détergente exclusive dans la mesure où il n'existe pas de norme permettant de mesurer l'efficacité de la détergence. Seuls les produits présentant une activité désinfectante conforme aux critères des rubriques A, C et F sont retenus.
- 4** - L'inscription des produits désinfectants dans chacune des rubriques de la Liste ne se fait qu'après proposition puis accord écrit du fabricant. Certains produits peuvent donc ne pas figurer sur cette liste car leurs fabricants ne les ont pas proposés. Le Comité de la Liste précise que les dossiers techniques qui lui sont fournis par les fabricants pour l'élaboration de la Liste sont sous l'entière responsabilité de ceux-ci.
- 5** - Un produit doit être commercialisé depuis le 1^{er} octobre de l'année 2006 pour figurer sur la Liste Positive Désinfectants de l'année 2007 (cf. article 4 du règlement intérieur).
- 6** - Par ailleurs, le Comité de la Liste Positive Désinfectants rappelle aux acheteurs que, depuis le 14 juin 1998, les désinfectants destinés à la désinfection de dispositifs médicaux doivent porter la mention du « marquage CE » en vertu des dispositions de la Directive du Conseil des Communautés Européennes relative aux dispositifs médicaux (93/42/CEE du 14 juin 1993), transposée en droit français (articles L. 5211-1 à L. 5211-6 et articles R. 5211-1 et suivants du Code de la Santé Publique). En effet, la règle 15 de l'annexe 9 de la directive indique que les produits destinés spécifiquement à désinfecter

les dispositifs médicaux sont soumis à la réglementation des dispositifs médicaux et appartiennent à la classe IIa.

Il résulte que les dispositions législatives et réglementaires de matériovigilance exercée sur les dispositifs médicaux (article L. 5212-2 et R. 5212-1 et suivants) s'appliquent également aux désinfectants des dispositifs médicaux. Ceux-ci peuvent ainsi faire l'objet d'un signalement conformément au Code de la Santé Publique, en cas d'incident ou de risque d'incident lié à leur utilisation.

7 - Pour la bonne utilisation des produits, se référer au document « *Désinfection des dispositifs médicaux – Guide de bonnes pratiques* », Ministère de l'Emploi et de la Solidarité – Secrétariat d'État à la Santé, 1998 et à ses actualisations, et aux textes en vigueur ainsi qu'aux instructions d'emploi fournies par les fabricants. L'AFSSAPS, dans le cadre de ses missions d'évaluation et de contrôle, peut émettre des avis et recommandations concernant l'utilisation de certains produits.

8 - Le Comité de la Liste encourage les utilisateurs à réclamer aux fabricants tous renseignements techniques concernant les produits désinfectants, conformément au fascicule de documentation AFNOR FD T 72-102 (novembre 1997) : « *Guide de présentation des normes pour l'utilisateur de désinfectants dans les secteurs hospitalier, médical et dentaire* », et notamment son annexe B « exemple de fiche technique ».

9 - La Liste Positive Désinfectants ne comporte pas de rubrique sur les désinfectants à usage alimentaire dans la mesure où ces produits doivent disposer d'un agrément du Ministère de l'Agriculture pour être utilisés en restauration collective et notamment sur des récipients en contact avec des denrées alimentaires.

10 - L'ensemble des coûts engendrés par la réalisation, l'édition et la diffusion de la Liste Positive Désinfectants est intégralement supporté par la Société Française d'Hygiène Hospitalière.

Toute remarque concernant l'édition de la présente publication est à adresser au responsable du Comité de la Liste Positive Désinfectants.

Docteur Catherine DUMARTIN
Responsable du Comité
de la Liste Positive Désinfectants

A : Produits détergents-désinfectants pour sols, surfaces et mobilier
Critères d'inclusion
■ Conformité aux normes

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*).

Norme NF EN 1276 (T 72-173) en conditions de saleté ou normes NF T 72-170 / NF T 72-171 (spectre 4), en conditions de saleté.

Pour les normes NF EN 1040, NF EN 1275 et NF EN 1276, seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.

L'activité sur *Aspergillus* n'est pas exigée, mais il peut être nécessaire, pour certains secteurs à risque, de disposer de produits ayant cette action. Dans ce cas, l'activité fongicide du produit est évaluée selon la norme NF EN 1275 (T 72-202) sur *Aspergillus niger* et *Candida albicans*. Pour les produits qui satisfont à cette exigence, la concentration active et le temps de contact de l'essai sont précisés dans la colonne « spécificités ».

L'activité virucide n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active, le temps

de contact et les virus testés sont précisés dans la colonne « spécificités ». Elle doit, dans ce cas, être testée selon la méthodologie des normes NF T 72-180 ou NF EN 14 476 (T 72-185). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte.

■ La concentration d'usage annoncée par le fabricant doit être supérieure ou égale à la concentration active pour la norme la plus défavorable.

■ Pour les produits le revendiquant, le marquage CE (directive 93/42/CEE) est indiqué dans la colonne « spécificités ».

■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.

Responsables de la rubrique

Dr Lionel DUCRUET

Dr Christophe GAUTIER

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Spécificités	Présentation
Produits concentrés					
ANIOSURF (Parfum Citron)	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Dérivés biguanidiques	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ANIOSURF (Parfum Fraicheur)	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Dérivés biguanidiques	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ANIOSURF (Parfum Summer, Fruit et Orange)	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Dérivés biguanidiques	0,25 %	Marquage CE	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ARGOGERM	ARGOS	Amino acide Ammonium quaternaires	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ASEPTIDEX	LABORATOIRES ROCHEX	Triamine Ammonium quaternaire	1,00 %	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 1 %	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ASPHENE 381	LABORATOIRES RIVADIS	Ammonium quaternaire Alkylamine Isopropanol	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
BACTILYSINE	Laboratoires Stéridine	Polyalkylamine Ammonium quaternaire	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
BACTISURF DDC	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammonium quaternaire	1,00 %	Marquage CE	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
BACTOPIN S	Action Pin	Ammonium quaternaire Biguanide Isopropanol	0,25 %		Dose 20 ml Bidon 5 litres
BAXIOL SID	Société Industrielle de Diffusion	Ammonium quaternaire Isopropanol	2,50 %		Bidon 5 litres
CLEANISEPT	THX MEDICAL SARL	Ammonium quaternaire	0,50 %	Marquage CE	Dose 10 ml
CLEANSINALD	JohnsonDiversey	Alkylamine Ammonium quaternaire	0,50 %		Dose 20 ml Bidon 5 litres
Détergent Désinfectant concentré VERTVECO et Détergent Désinfectant concentré ATOUTVERT	SARL SALVECO	Peroxyde d'hydrogène	5,00 %		Flacon 1 litre Bidon 5 litres
Détergent Désinfectant VERTVECO et Détergent Désinfectant ATOUTVERT	SARL SALVECO	Peroxyde d'hydrogène	10,00 %	<i>Aspergillus niger</i> 10 min à 16 %	Flacon 1 litre Bidon 5 litres

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Spécificités	Présentation
DIESIN HG	ECOLAB SNC	Biguanide Dérivés phénoliques Ammonium quaternaire Isopropanol	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
DYNATECH CLEAN BACTO	WERNER & MERTZ Professional	Ammonium quaternaire Biguanide Isopropanol	0,25 %		Dose 20 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
HEXAQUART S	B. Braun Medical France SA	Ammonium quaternaire	1,00 %	Marquage CE	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
MAJOR C 100 MED	Laboratoires CEETAL	Ammonium quaternaire Gluconate de soude	2,00 %		Bidon 5 kg
NETPRO 2000 NM NEUTRE	DACD	Ammonium quaternaire Alcool éthylique Acide glycolique	1,80 %	<i>Aspergillus niger</i> 30 min à 10 %	Flacon 1 litre Bidon 5 litres Fût 30, 60, 120, 220 litres
PHAGOSURF DD	Laboratoires PHAGOGENE DEC	Ammonium quaternaire Amphotère	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
PRIMACTYL	EYREIN INDUSTRIE	Ammonium quaternaire Amine tertiaire	0,50 %		Dose 20 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
SEPTISURF ND	EURODEC	Ammonium quaternaire Isopropanol	1,00 %	Marquage CE	Flacon 1 litre
SPRINT DS 5001	JohnsonDiversey	Alkylamine Ammonium quaternaire	0,50 %		Dose 20 ml Bidon 5 litres
SURFANIOS	Laboratoires ANIOS	Amino acide Ammonium quaternaire	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
TENORBACT	GROUPE RESO	Ammonium quaternaire Amine tertiaire	0,50 %		Flacon 1 litre Bidon 5 litres
VIRUFEN	ECOLAB Health Care Laboratoire Paragerm	Biguanide Dérivés phénoliques Ammonium quaternaire Isopropanol	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 ml Bidon 6 litres
Produits prêts à l'emploi					
AMPHOMOUSSE	Laboratoires Stéridine	Ammonium quaternaire Biguanide	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 1 litre
ANIOS DETERGENT DESINFECTANT SURFACES HAUTES	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Acétate de guanidinium n-propanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 750 ml
ANIOS SPS 2000	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Acide glycolique Alcool	Prêt à l'emploi	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 80 %	Flacon 750 ml
ANIOS TSA	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Biguanide Isopropanol	Prêt à l'emploi		Flacon 750 ml
ARGOS N2D	ARGOS	Ammoniums quaternaires Isopropanol Acide glycolique	Prêt à l'emploi	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 80 %	Flacon 750 ml Bidon 5 litres
ARGOS SPRAY nettoyant désinfectant	ARGOS	Ammoniums quaternaires Acétate de guanidinium n-propanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 750 ml
BACTINYL PAE BACTINYL spray moussant	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammonium quaternaire Peroxyde d'hydrogène Ethanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	PAE : Flacons 250 et 500 ml Bidon 5 litres Moussant : 750 ml
BACTINYL PAE inodore BACTINYL spray moussant inodore	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammonium quaternaire Peroxyde d'hydrogène Ethanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	PAE : Flacons 250 et 500 ml Bidon 5 litres Moussant : 750 ml
BACTOPIN S « Prêt à l'emploi »	Action Pin	Ammonium quaternaire Biguanide	Prêt à l'emploi		Flacon 750 ml
CLIN'UP	Laboratoires MEDIPROP	Acetate de guanidine Isopropanol Ammonium quaternaire	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 750 ml

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Spécificités	Présentation
INCIDIN FOAM	ECOLAB Health Care Laboratoire Paragerm	Glucoprotamine Ammonium quaternaire Isopropanol Ethanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 750 ml
MELISEPTOL RAPID	B. Braun Medical France SA	Alcool Ammonium quaternaire	Prêt a l'emploi	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 1 min à 50 %	Flacon 250 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres Bidon 25 litres
PHAGOSURF MOUSSE	Laboratoires PHAGOGENE DEC	Ammonium quaternaire Biguanide Isopropanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 750 ml Bidon 5 Litres
SANI CLEAN S1 SPRAY	JohnsonDiversey	Ammonium quaternaire	Prêt à l'emploi		Flacon 750 ml
SCRAPER NETTOYANT MULTI USAGE	PURODOR	Ammonium quaternaire Alkylamine	Prêt à l'emploi	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 40 %	Flacon 1 litre
SEPTISURF MOUSSE	EURODEC	Ammonium quaternaire Peroxyde d'hydrogène Ethanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 750 ml
SURFA'SAFE	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Biguanide	Prêt à l'emploi	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 15 min à 25 %	Flacon 750 ml
TYPHON	Laboratoires ZEP INDUSTRIES	Ammonium quaternaire Isopropanol	Prêt à l'emploi	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 40 %	Flacon 1 litre

B : Dispersats dirigés pour la désinfection des surfaces (sprays) Produits dont la teneur en alcool est inférieure ou égale à 30 %

Critères d'inclusion

■ Conformité aux normes

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*).

Norme NF EN 1276 (T 72-173) en conditions de propreté ou normes NF T 72-170 / NF T 72-171 (spectre 4), en conditions de propreté.

Pour les normes NF EN 1040, NF EN 1275 et NF EN 1276, seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.

L'activité sur *Aspergillus* n'est pas exigée, mais il peut être nécessaire pour certains secteurs à risque de disposer de produits ayant cette action. Dans ce cas, l'activité fongicide du produit est évaluée selon la norme NF EN 1275 (T 72-202) sur *Aspergillus niger* et *Candida albicans*. Pour les produits qui satisfont à cette exigence, la concentration active et le temps de contact de l'essai sont précisés dans la colonne « spécificités ».

L'activité virucide n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active, le temps de contact et les virus testés sont précisés dans la colonne « spécificités ». Elle doit, dans ce cas, être testée selon la méthodologie des normes NF T 72-180 ou NF EN 14 476 (T 72-185). Pour les

produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte.

■ **Pour les produits le revendiquant, le marquage CE (directive 93/42/CEE) est indiqué dans la colonne « spécificités ».**

■ **Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.**

Remarques

- Le Comité de la Liste Positive Désinfectants déconseille l'utilisation de produits dont la teneur en alcool est supérieure à 30 % pour des raisons de **sécurité incendie**.
- Dans l'attente de la révision de la norme NF EN 13 727 qui inclura les essais de phase 2 étape 1 pour la désinfection des surfaces en conditions de propreté, les produits répondant aux exigences du pr EN 13 727, version août 2005 ou postérieure, sont pris en compte. Dans ce cas, les normes NF EN 1040, NF EN 1276 ou NF T 72-170 / NF T 72-171 ne sont pas exigées.

Responsables de la rubrique

Dr Ludwig Serge AHO-GLÉLÉ

Dr Sylvie BOURZEIX de LAROUZIERE

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Spécificités	Présentation
ACTISENE SH CONTACT	WERNER ET MERTZ Professional	Chlorure de didécylidiméthylammonium Ethanol Isopropanol		Flacon 750 ml
ANIOSPRAY 29	Laboratoires ANIOS	Chlorure de didécylidiméthylammonium Polyhexaméthylène biguanide Ethanol	Marquage CE	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ASPHENE SPRAY	LABORATOIRES RIVADIS	Alcool éthylique Ammonium quaternaire Alkylamine Tensio-actif non ionique	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 15 min à 80 %	Flacon 750 ml Bidon 5 litres
ARGOS SPRAY DESINFECTANT	ARGOS	Chlorure de didécylidiméthylammonium Ethanol Alkylaminoacide	Marquage CE	Flacon 1 litre
CHLORISPRAY SF	Laboratoires ANIOS	Ethanol Glutaraldéhyde Chlorure de didécylidiméthylammonium	Marquage CE	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ELUSEPT SPRAY Désinfectant Instruments	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Alcool isopropylique Chlorhydrate de biguanide	Marquage CE	Spray 250 ml
ELUSEPT VAPORISATEUR Désinfectant Surfaces	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Alcool isopropylique Chlorhydrate de biguanide	Marquage CE	Flacon 1 litre
HYDROGENIUM C2	TTM Environnement Santé Intergaz Services	Peroxyde d'hydrogène Ammonium quaternaire	Marquage CE	Bidon 5 litres Bidon 10 litres
HYGIASEPTYL SPRAY	SARL HYGIASEPT	Ammoniums quaternaires Alcools	<i>Aspergillus niger</i> 5 min à 5 % Virucide 15 min à 10 % (NF T 72-180)	Bidon 2 litres Bidon 5 litres
HYGIASEPTYL SPRAY PLUS	SARL HYGIASEPT	Association d'acide peracétique stabilisé	Virucide 15 min à 90 % (NF T 72-180)	Bidon 2 litres Bidon 5 litres
IDOS CLEAR	EUROCHIMIC SOCHIPHARM	Ethanol Amine tertiaire substituée Ammonium quaternaire	<i>Aspergillus niger</i> 5 min à 90 %	Pulvérisateur 500 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
NOVOSPRAY	Laboratoires Stéridine	Biguanide Ammonium quaternaire Alcools Amphotères	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 60 min à 80 %	Flacon 1 litre Bidon 5 litres

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Spécificités	Présentation
OXITOU	SNC JC & JC EURORECHERCHES	Amine tertiaire Chlorure de N,N didécyl N-N diméthylammonium Chlorhydrate de polyamidopropyl biguanide Alcool isopropylique, alcool gras	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 100 % Virucide 30 min à 90 % (NF T 72-180)	Aérosol 250 ml Pulvérisateur 1 litre Bidon 5 litres
PERA-VAPO	FRANKLAB	Acide peracétique Péroxyde d'hydrogène	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 15 min à 50 % Virucide 15 min à 90 % (NF T 72-180)	Flacon 1litre
PHAGOSEPT SPRAY	Laboratoires PHAGOGÈNE DEC	Propranolol PHMBG Ammonium quaternaire	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 15 min à 90 %	Flacon 1 litre Bidon 5 litres Bidon 10 litres
PROTEXPER 1554 Désinfectant bactéri- cide, fongicide de contact	DIPTER	Ethanol Tensio-actifs non ioniques	<i>Aspergillus niger</i> 5 min à 90 %	Spray 750 ml Spray 1 litre Bidon 5 litres Aérosol 150 ml Aérosol 250 ml
PULVISPRAY SF	Laboratoires Stéridine	Ethanol Glutaraldehyde Chlorure de didécyl diméthylammonium	Marquage CE	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
PUROGERM PLUS HM4	PURODOR	Amine tertiaire Chlorure de didécyl diméthylammonium Biguanide Tensioactif non ionique	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 100 % Virucide 30 min à 90 % (NF T 72-180)	Aérosol 250 ml Pulvérisateur 750 ml Bidon 5 litres
SPRAY C3.29	Laboratoires ANIOS	Propionate d'ammoniums quaternaires Polyhexanide Propanol	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 15 min à 80 %	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
SPRAY DC	JohnsonDiversey	Ethanol Isopropanol Dérivé de chlorhexidine		Flacon 1 litre
SPRAYTER	Laboratoires MEDIPROP	Biguanide Alcool isopropylique	Marquage CE	Flacon 750 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
SUMA QUICK D4.1	JohnsonDiversey	Alcool isopropylique Chlorure de didécyl diméthylammonium		Flacon 750 ml Bidon 5 litres

Définition de l'activité fongicide et levuricide des désinfectants

La norme NF EN 1275, phase 1, dont une révision a été publiée en 2006 (T 72-202) permet la détermination de l'activité fongicide avec deux souches, *Candida albicans* et *Aspergillus niger* ou de l'activité levuricide avec la seule souche de *C. albicans*.

Pour de nombreuses applications l'activité sur *Candida albicans* est suffisante.

D'autre part, il est apparu au cours des cinq premières années d'application de cette norme, que les résultats obtenus sur *Aspergillus niger* étaient très irréguliers. Pour toutes ces raisons, le CEN a décidé de distinguer :

- une action dite levuricide sur la seule souche de *Candida albicans*,
- une action dite fongicide sur les deux souches *Candida albicans* et *Aspergillus niger*.

Le CEN étudie actuellement la pertinence du choix de l'*Aspergillus niger* et envisage éventuellement de remplacer ce champignon par un autre champignon filamenteux.

La norme NF EN 13624, phase 2 étape 1, publiée en 2004 (T 72-600) permet la détermination de l'activité fongicide des produits utilisés pour la désinfection des dispositifs médicaux, avec deux souches, *Candida albicans* et *Aspergillus niger*.

La norme NF EN 14562, phase 2 étape 2, publiée en 2006 (T 72-206) permet la détermination de l'activité fongicide des produits utilisés pour la désinfection des dispositifs médicaux, avec deux souches, *Candida albicans* et *Aspergillus niger* ou l'activité levuricide avec la seule souche de *C. albicans*.

C : Produits détergents-désinfectants pour la pré-désinfection des dispositifs médicaux

Critères d'inclusion

■ Conformité aux normes

Norme NF EN 13 727 (T 72-175) en conditions de saleté.
Norme NF EN 13 624 (T 72-600) en conditions de saleté : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*).
Pour les normes NF EN 13727 et NF EN 13624, seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.
L'activité virucide n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active, le temps de contact et les virus testés sont précisés dans la colonne « spécificités ». Elle doit, dans ce cas, être testée selon la méthodologie des normes NF T 72-180 ou NF EN 14 476 (T 72-185). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte.

■ **La concentration d'usage annoncée par le fabricant doit être supérieure ou égale à la concentration active pour la norme la plus défavorable.**

■ Absence d'aldéhydes dans la composition du produit.

■ Le marquage CE est obligatoire au titre de la directive 93/42/CEE.

■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.

Remarque

Pour l'établissement de la Liste 2007 :

- La norme NF T 72-170 / NF T 72-171 (spectre 4), en conditions de saleté, est acceptée à la place de la norme NF EN 13 727. Dans ce cas, la norme NF EN 1040 (T 72-152) reste exigée.
- La norme NF EN 1275 (T 72-202) sur *Candida albicans* est acceptée à la place de la norme NF EN 13 624.

Responsables de la rubrique :

Dr Martine AUPÉE

Dr Marie-Louise GOETZ

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	pH après dilution	Spécificités	Présentation
AMPHOLYSINE Basique	Laboratoires Stéridine	Biguanide Ammonium quaternaire	0,50 %	8,6 +/- 0,7		Dose 25 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
AMPHOLYSINE PLUS	Laboratoires Stéridine	Ammoniums quaternaires Biguanide	0,50 %	7,5 +/- 0,5		Sachet 25 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
AMPHOLYSINE 4000	Laboratoires Stéridine	Ammoniums quaternaires Biguanide	0,40 %	7,7		Dose 20 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ANIOSYME DD1	Laboratoires ANIOS	Propionate d'ammonium quaternaire Polyhexanide Complexe enzymatique	0,50 %	7,0		Dose 25 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ANIOSYME PLA	Laboratoires ANIOS	Ammoniums quaternaires Complexe enzymatique	0,50 %	10,0 +/- 0,5		Dose 25 g Seau 2 kg, 5 kg, ou 20 kg
ANIOSYME PLA II	Laboratoires ANIOS	Ammoniums quaternaires Complexe enzymatique	0,50 %	10,4 +/- 0,5		Dose 25 g Seau 2 kg, 5 kg, ou 20 kg
BACTIDIME PDI	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Chlorure de didécylidiméthylammonium	2,50 %	11,0 +/- 0,5		Flacon 1 litre Bidon 5 litres
BOMIX	BODE FRANCE SAS	Phénols	1,00 %, 2,50 % et 5,00 %	10,5 +/- 0,5	Virucide 15 min à 5 % (NF T 72-180)	Bidon 5 litres
BOMIX plus	BODE FRANCE SAS	Ammonium quaternaire	0,30 %	7,2		Flacon 2 litres Bidon 5 litres
ELUSEPT Concentré nettoyant désinfectant Instruments	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Alcool isopropylique Tensio-actifs cationiques	1,00 %	9,2 - 10,2		Sachet 20 ml Bidon 5 litres
ESCALASE 388	LABORATOIRES RIVADIS	Ammonium quaternaire Enzymes	0,70 %	10,5 +/- 0,5		Sachet 35 g Seau 5 kg
ENZYMEX P	FRANKLAB	Ammoniums quaternaires Enzymes enrobées	0,50 %	10,8		Dose 25 g Seau de 4 kg
FIRSTSINALD	JohnsonDiversey	Ammonium quaternaire Biguanide	0,50 %	7,0		Dose 25 ml Bidon 5 litres
GIGASEPT INSTRU AF	S & M France	Propylène diamine guanidine Phénoxypropanol Chlorure de benzalkonium	3,00 %	9,0	Poliovirus 1 h à 5 % (NF EN 14 476)	Flacon 2 litres Bidon 5 litres
HEXANIOS G+R	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Polyhexanide	0,50 %	7,0 +/- 0,5		Doses 25 ml et 50 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	pH après dilution	Spécificités	Présentation
INSTRUZYME	Laboratoires Stéridine	Ammoniums quaternaires Biguanide Complexe enzymatique	0,40 %	10,8 +/- 0,5		Dose 20 g Seau 2 kg Seau 5 kg
PERIDIOL E	Laboratoires MEDIPROP	Alcool isopropylique Tensio-actifs cationiques	1,00 %	9,2 - 10,2		Sachet 50 ml Flacon 1 litre Bidon 3 litres Bidon 5 litres
PHAGONEUTRE +	Laboratoires PHAGOGENE DEC	Ammonium quaternaire Biguanide	0,40 %	7,7 +/- 0,5		Dose 20 ml Flacon de 1 litre Bidon de 5 litres
PHAGOZYME liquide	Laboratoires PHAGOGENE DEC	Enzymes Ammoniums quaternaires	0,40 %	7,0 +/- 0,5		Dose 20 ml Flacon de 1 litre Bidon de 5 litres
PHAGOZYME ND	Laboratoires PHAGOGENE DEC	Enzyme protéolytique Ammonium quaternaire	0,65 %	11,0		Dose 32,5 g Pot 1 kg Seau 5 kg
RIVASCOP	LABORATOIRES RIVADIS	Ammonium quaternaire Biguanide	0,40 %	7,5 +/- 0,5		Dose 20 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
SALVANIOS pH 7	Laboratoires ANIOS	Propionate d'ammoniums quaternaires Polyhexanide	0,50 %	7,0 +/- 0,5		Dose 25 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
SALVANIOS pH 10	Laboratoires ANIOS	Propionate d'ammoniums quaternaires Acétate de guanidinium	0,50 %	9,5 +/- 0,5		Doses 25 et 50 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
SEKUCLINE	ECOLAB Health Care - Laboratoire Paragerm	Glucoprotamine Ammonium quaternaire	0,50 %	8,5 +/- 0,5		Dose de 25 ml Flacon de 1 litre Bidon de 6 litres
SEKULYSE	ECOLAB Health Care - Laboratoire Paragerm	Ammonium quaternaire Biguanide	1,00 %	8,0 +/- 0,5		Dose 50 ml Flacon 1 litre Bidon 6 litres
SEKUSEPT PULVER CLASSIC	ECOLAB Health Care - Laboratoire Paragerm	Perborate de sodium Tensio-actifs	2,00 %	9,5 +/- 0,5		Sachet 100g Seau 2 kg
STABIMED	B. Braun Medical France SA	Lauryl propylènediamine	0,50 à 2,00 %	8,5 +/- 0,5		Flacon de 100 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
SEPTINSTRUMENT NPD	EURODEC	Chlorure de didécylméthylammonium	2,50 %	11,0 +/- 0,5		Flacon 1 litre Bidon 5 litres
S & M POUDRE	S & M France	Chlorure d'alkyldécylméthyl ammonium Complexe enzymatique	0,50 %	10,0	Poliovirus 1 h à 5 % (NF T 72-180)	Seau 2 kg

D : Produits désinfectants pour dispositifs médicaux thermosensibles
Critères d'inclusion
■ Conformité aux normes

Norme NF EN 13 727 (T 72-175) en conditions de propreté.
 Norme NF EN 13 624 (T 72-600) en conditions de propreté : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*).
 Norme NF EN 14 348 (T 72-245) en conditions de propreté ; la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « spécificités » pour *Mycobacterium terrae* (activité tuberculocide) d'une part, et pour *Mycobacterium avium* (activité mycobactéricide), d'autre part.
 Pour les normes NF EN 13 727, NF EN 13 624 et pour l'activité tuberculocide selon la norme NF EN 14 348 seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.
 L'activité virucide doit être évaluée selon la méthodologie des normes NF T 72-180 ou NF EN 14 476 (T 72-185). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte.
 Une activité sporicide minimale est exigée pour tous les produits. Les produits sont évalués selon la méthodologie de la norme NF T 72-230 / NF T 72-231 ou selon la méthodologie de la norme NF EN 14 347 (T 72-232). La concentration et le temps de contact figurent dans la colonne « sporicidie ».

■ La concentration d'usage annoncée par le fabricant doit être supérieure ou égale à la concentration active pour la norme la plus défavorable.

■ Le marquage CE est obligatoire au titre de la directive 93/42/CEE.

■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.

■ Les données et conseils d'utilisation figurant sur la fiche technique et les étiquettes des conditionnements doivent être en cohérence avec les données du dossier scientifique.

Remarques

1. Le fabricant doit indiquer les modalités de contrôle de la validité de la solution désinfectante.
2. Pour l'établissement de la Liste 2007 :
 - la norme NF T 72-170 / NF T 72-171, spectre 4 en conditions de propreté, est acceptée à la place de la norme NF EN 13 727. Dans ce cas, la norme NF EN 1040 (T 72-152) reste exigée ;
 - la norme NF EN 1275 (T 72-202) sur *Candida albicans* est acceptée à la place de la norme NF EN 13 624 ;
 - la norme NF T 72-170 / NF T 72-171, spectre 5 et en conditions de propreté, est acceptée à la place de la norme NF EN 14 348, **sauf pour les produits destinés à la désinfection des fibrocopes bronchiques.**

Responsables de la rubrique

Dr Raoul BARON
 Dr Sophie TOURATIER

Définition de l'activité des antiseptiques-désinfectants sur les mycobactéries

L'activité germicide des antiseptiques et désinfectants sur les mycobactéries était déterminée en France sur *Mycobacterium smegmatis* selon les anciennes normes AFNOR NF T 72-150, NF T 72-151, NF 72-170 ou NF T 72-171, spectre 5.

Le CEN (Comité Européen de Normalisation), par son Comité Technique TC216, a estimé que *M. smegmatis* n'était pas une espèce représentative, car ses propriétés microbiologiques sont très différentes de celles des autres mycobactéries en cause en pathologie humaine. Les différences réhibitoires portent principalement sur la croissance *in vitro* trop rapide, et la nature peu riche en lipides de la paroi de *M. smegmatis*, ce qui explique la trop grande sensibilité de cette souche.

Après des essais préliminaires, effectués en collaboration avec les experts de plusieurs pays européens, il est apparu que *Mycobacterium terrae* pouvait représenter *Mycobacterium tuberculosis* au point de vue de la résistance à la plupart des produits. Pour les mycobactéries atypiques, plus résistantes en général, le choix s'est porté sur une souche de *Mycobacterium avium*.

En définitive :

- un produit sera dit tuberculocide s'il est actif sur *Mycobacterium terrae*,
- un produit sera dit mycobactéricide s'il présente à la fois une activité sur *Mycobacterium terrae* et sur *Mycobacterium avium*.

Les normes ou projets actuels de normes sont :

- NF EN 14348 (T 72 245) test de suspension, phase 2 étape 1, réduction 4 lg,
- pr EN 14563 (T 72-246) phase 2 étape 2, réduction 4 lg.

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Sporicidie NF T 72230 ou 231 ou NF EN 14347	Spécificités*	Présentation
Produits concentrés						
ANIOXY TWIN CONCENTRE	Laboratoires ANIOS	Acide peracétique 0,12 % (après dilution)	2,40 %	15 min à 40 % (de la solution prête à l'emploi)	Mycobactéricide 10 min à 60 % (de la solution prête à l'emploi)	Flacons 120 ml + 50 ml
DYNACIDE PA	LABORATOIRES RIVADIS	Acide peracétique 0,20 % (après dilution)	1,21 %	15 min à 0,6 %	Mycobactéricide 1 h à 1,21 %	Dose 60,5 g
REYLON PERASAFE	Laboratoires PHAGOGENE DEC	Acide peracétique 0,25 % (après reconstitution)	1,62 %	1 h à 1,6 %		Flacon 81 g
SEKUSEPT AKTIV	ECOLAB Health Care Laboratoire Paragerm	Générateur d'acide peracétique : Perborate de sodium 50 % Ethylène diamine tétracétique 25 %	2,00 %	1 h à 2,0 %		Dose 100 g Seau 6 kg
STERANIOS 20 % CONCENTRE	Laboratoires ANIOS	Glutaraldéhyde 20 %	5,00 % ou 10 %	1 h à 5,0 %	Mycobactéricide 1 h à 10 %	Flacon 250 ml Flacon 500 ml
Produits prêts à l'emploi						
ANIOXYDE 1000	Laboratoires ANIOS	Acide peracétique 0,15 %	100 % (après addition de l'activateur)	30 min à 60 %	Mycobactéricide 10 min à 30 %	Bidon 5 litres + activateur 50 ml
BIOXAL M	BIOXAL - SEPPIC	Acide peracétique 0,11 % Peroxyde d'hydrogène 3,3 %	100 %	30 min à 60 %	Mycobactéricide 10 min à 40 %	Bidon 5 litres
ENDOSPORINE	Laboratoires Stéridine	Glutaraldéhyde 2 %	100 %	1 h à 90 %		Flacon 1 litre Bidon 5 litres
KORSOLEX PAE	BODE FRANCE SAS	Glutaraldéhyde 2,1 %	100 %	2 h à 100 %		Bidon 5 litres
PHAGOCIDE D	Laboratoires PHAGOGENE DEC	Glutaraldéhyde 2,5 %	100 %	2 h à 100 %		Bidon 5 litres
SEKUCID N	ECOLAB Health Care Laboratoire Paragerm	Glutaraldéhyde 2,5 %	100 %	2 h à 90 %		Bidon 5 litres
STERANIOS 2 %	Laboratoires ANIOS	Glutaraldéhyde 2 %	100 %	1 h à 100 %	Mycobactéricide 10 min à 80 %	Bidon 5 litres

* Le Comité de la Liste attire l'attention sur les dispositions de la circulaire n° 591 du 17 décembre 2003 concernant la nécessité d'une activité mycobactéricide (*M. terrae* et *M. avium*) validée selon la norme NF EN 14 348 pour la désinfection des fibroscopes bronchiques.

Le Comité de la Liste incite les utilisateurs de produits à base d'acide peracétique à se reporter aux recommandations officielles :

- Guide pour l'entretien manuel des dispositifs médicaux en endoscopie digestive (CTIN, juin 2004)
- Information de l'AFSSAPS DM-RECO 04/04 du 19 mai 2004 concernant le contrôle du marché des désinfectants à base d'acide peracétique pour la désinfection manuelle des dispositifs médicaux thermo-sensibles.

E1 : Produits pour le traitement hygiénique des mains par lavage
Critères d'inclusion
■ Conformité aux normes

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NF T 72-170 ou 171, spectre 4 en conditions de saleté.

Norme NF EN 1499 (T 72-501).

L'activité levuricide (*Candida albicans*) n'est pas exigée mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « spécificités ». Elle est dans ce cas réalisée selon la méthodologie de la norme NF EN 1275 (T 72-202).

L'activité virucide n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active, le temps de contact et les virus testés sont précisés dans la colonne « spécificités ». Elle doit, dans ce cas, être testée selon la méthodologie des normes NF T 72-180 ou NF EN 14 476 (T 72-185). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la norme NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte.

■ **Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.**

■ **Communication du pH.**

Remarques

1. Le Comité de la Liste continue à prendre en compte les dossiers répondant aux exigences du pr EN 12 054 réalisé avant son retrait par le CEN.
2. Dans l'attente de la révision de la norme NF EN 13 727 qui inclura les essais de phase 2 étape 1 pour la désinfection des mains, les produits répondant aux exigences du pr EN 13 727, version août 2005 ou postérieure, sont pris en compte.
3. Les normes NF EN 1040 (T 72-152) et NF T 72-170 ou 171 ne sont pas exigées pour les produits conformes au pr EN 12 054 ou pr EN 13 727, version août 2005 ou postérieure.

Responsables de la rubrique :

Pr Jacques-Christian DARBORD

Dr Raphaëlle GIRARD

Dr Marie Louise GOETZ

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Dose et durée d'application recommandées*	Spécificités**	pH
ARGOS MAINS savon antiseptique	ARGOS	Polyaminopropyl biguanide	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 20 %	5,2+/-0,2
BACTIMAINS DSF	Laboratoire GARCIN BACTINYL	Chlorure de didécylidiméthylammonium Ethanol	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 20 %	6,5+/-0,5
BÉTADINE SCRUB	MEDA Pharma	Povidone iodée	4 ml et 60 secondes	<i>C. albicans</i> 1 min à 2 % virucide 60 min à 25 % (NF T 72 180)	5,0
BIOVISEPT	S & M France	1- propanol 2 -propanol Biphényl-2-ol	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 40 %	8,0
DERMANIOS SCRUB HF	Laboratoires ANIOS	Poplyaminopropyl biguanide Alkyl polyglycoside	3 ml et 30 secondes		5,2+/-0,2
DERMABAC LOTION BACTERICIDE	DEB ARMA Laboratoires NEODERMA	Chlorhexidine Ammonium quaternaire	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 15 min à 10 %	7,5+/-0,5
ELUSEPT Solution moussante désinfectante mains	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Chlorhexidine digluconate Alkyl diméthyl amine oxyde	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 1 min à 20 %	5,9
MANI-BACT	Laboratoires A.C.I.	Isopropanol Chlorure de benzalkonium	5 ml et 60 secondes		6,5-6,8
PURMOUSS BACTERICIDE	DEB ARMA Laboratoires NEODERMA	Ammonium quaternaire	3 coups de pompe et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 15 min à 20 %	7,0+/-0,5
SEPTIMAIN SCRUB	EURODEC	Chlorure de didécylidiméthylammonium Ethanol	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 20 %	6,5+/-0,5
SOFT CARE SENSISEPT	JohnsonDiversey	Digluconate de chlorhexidine	5 ml et 60 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 55 %	8,0-8,5
STELLISEPT SCRUB	BODE FRANCE SAS	Undécylamidopropyltrimonium méthosulfate Phénoxyéthanol	3 ml et 30 secondes		5,5
STOKOSEPT WASH	Stockhausen GmbH STOKO® Skin care	Undécylamidopropyltrimonium méthosulfate Phénoxyéthanol Chlorure de didécylidimonium	2 fois 3 ml et 15 secondes		4,2

* Au regard des résultats de la norme NF EN 1499

** Spécificités données à titre indicatif. La SFHH incite les utilisateurs à être prudents pour déduire d'une activité validée in vitro une efficacité dans les conditions d'usage.

E2 : Produits pour la désinfection chirurgicale des mains par lavage
Critères d'inclusion
■ Conformité aux normes

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NF T 72-170 ou 171, spectre 4 en conditions de saleté.

Norme NF EN 12 791 (T 72-503).

L'activité levuricide (*Candida albicans*) n'est pas exigée mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « spécificités ». Elle est dans ce cas réalisée selon la méthodologie de la norme NF EN 1275 (T 72-202).

L'activité virucide n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active, le temps de contact et les virus testés sont précisés dans la colonne « spécificités ». Elle doit, dans ce cas, être testée selon la méthodologie des normes NF T 72-180 ou NF EN 14 476 (T 72-185). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte.

■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.
■ Communication du pH.
Remarques

1. Le Comité de la Liste continue à prendre en compte les dossiers répondant aux exigences du pr EN 12 054 réalisé avant son retrait par le CEN.

2. Dans l'attente de la révision de la norme NF EN 13 727 qui inclura les essais de phase 2 étape 1 pour la désinfection des mains, les produits répondant aux exigences du pr EN 13 727, version août 2005 ou postérieure, sont pris en compte.

3. Les normes NF EN 1040 (T 72-152) et NF T 72-170 ou 171 ne sont pas exigées pour les produits conformes au pr EN 12 054 ou pr EN 13 727, version août 2005 ou postérieure.

4. La norme NF EN 12 791 n'ayant été publiée qu'en décembre 2005, les différentes versions du projet de norme ont été prises en compte pour l'établissement de la liste 2007.

Responsables de la rubrique :

Pr Jacques-Christian DARBORD

Dr Raphaëlle GIRARD

Dr Marie Louise GOETZ

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Version de la norme NFEN 12 791	Dose et durée d'application recommandées*	Spécificités**	pH
ELUSEPT Solution moussante désinfectante mains	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Chlorhexidine digluconate Alkyl dimethyl amine oxide	Définitive	3 fois 3 ml 3 minutes de contact total	<i>C. albicans</i> 1 min à 20 %	5,9

* Au regard des résultats de la norme NF EN 12791.

Pour l'inscription sur la LPD 2007 les produits évalués selon le pr EN 12791 ont été acceptés.

La dose et la durée d'application sont celles qui ont été déterminées selon les versions du projet de norme ou selon la norme publiée. Le comité de la liste a décidé de ne pas faire apparaître un éventuel effet maintenu en raison des différences méthodologiques entre les projets de norme et la norme publiée.

** Spécificités données à titre indicatif. La SFHH incite les utilisateurs à être prudents pour déduire d'une activité validée in vitro une efficacité dans les conditions d'usage.

E3 : Produits pour le traitement hygiénique des mains par friction
Critères d'inclusion
■ Conformité aux normes

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NF T 72-170 ou 171, spectre 4 en conditions de propreté.

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*), temps de contact 5 minutes maximum. La concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « spécificités ».

Norme NF EN 1500 (T 72-502).

L'activité virucide n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active, le temps de contact et les virus testés sont précisés dans la colonne « spécificités ». Elle doit, dans ce cas, être testée selon la méthodologie des normes NF T 72-180 ou NF EN 14 476 (T 72-185). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte.

■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.
Remarques

1. Le Comité de la Liste continue à prendre en compte les dossiers répondant aux exigences du pr EN 12 054 réalisé avant son retrait par le CEN.

2. Dans l'attente de la révision de la norme NF EN 13 727 qui inclura les essais de phase 2 étape 1 pour la désinfection des mains, les produits répondant aux exigences du pr EN 13 727, version août 2005 ou postérieure, sont pris en compte.

3. Les normes NF EN 1040 (T 72-152) et NF T 72-170 ou 171 ne sont pas exigées pour les produits conformes au pr EN 12 054 ou pr EN 13 727, version août 2005 ou postérieure.

Responsables de la rubrique :

Pr Jacques-Christian DARBORD

Dr Raphaëlle GIRARD

Dr Marie Louise GOETZ

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Dose et durée d'application recommandées*	Spécificités**
ACTISENE ALCOOGEL	WERNER & MERTZ Professionnal	Isopropanol Triclosan	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 50 %
ALCOCIDE	Laboratoires MEDIPROP	Isopropanol	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 1 min à 80 %
ALCOGEL H	Laboratoires MEDIPROP	Isopropanol	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 1 min à 40 %
ALCOGEL H Sans parfum	Laboratoires MEDIPROP	Isopropanol	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 1 min à 40 %
ANIOGEL 85 NPC	Laboratoires ANIOS	Ethanol	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 % Poliovirus et adénovirus 30 secondes à 100 % (NF T 72 180)
ARGOS MAINS gel antiseptique	ARGOS	Isopropanol	3 ml et 60 secondes	<i>C. albicans</i> 1 min à 80 %
ASSANIS PRO GEL	BLUE SKIN S.A.	Ethanol Isopropanol	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 80 %
BACTIMAINS GHA	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Isopropanol	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 %
BACTIMAINS SHA	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Isopropanol	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 %
BACTIMAINS SHA 85	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ethanol Isopropanol	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 %
CLINO GEL	MEDA Pharma	Isopropanol Triclosan	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 40 %
DERMALCOOL GEL gel hydroalcoolique CUTAN	DEB ARMA Laboratoires NEODERMA	Alcool éthylique Alcool isopropylique	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 80 %
DESDERMAN N	S & M France	Ethanol 2-bi-phénol 2-propanol polyvidone	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 40 %
ELUSEPT Gel hydroalcoolique désinfectant	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Alcool éthylique Alcool isopropylique Digluconate de chlorhexidine	2 fois 3 ml et 15 secondes	<i>C. albicans</i> 1 min à 40 %
ELUSEPT solution hydroalcoolique désinfectante	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Alcool éthylique et isopropylique Digluconate de chlorhexidine	2 fois 3 ml et 15 secondes	<i>C. albicans</i> 1 min à 80 %
Gel hydroalcoolique ALCO ALOE	ANSELL SA	Ethanol Digluconate de chlorhexidine Phénoxyéthanol Chlorure de benzalkonium	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 48 %

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Dose et durée d'application recommandées*	Spécificités**
GHA	Laboratoire cellande SA	Ethanol Isopropanol	2 fois 2,5 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 1 min à 80 %
HIBISPRINT	Centre Spécialités Pharmaceutiques	Gluconate de chlorhexidine	5 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 4 %
HOPIRUB	B. Braun Medical France SA	Propanol Gluconate de chlorhexidine	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 4 %
HYGIPERL GEL	Laboratoires ROCHEX	Ethanol Isopropanol	2,5 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 1 min à 80 %
MANEX AUTOSECHANT ou SEPTIMUM 1000	Laboratoires CEETAL	Alcool éthylique Alcool isopropylique Polyaminopropyl biguanide	2 fois 3 ml et 60 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 80 %
MANUGEL	Laboratoires ANIOS	Isopropanol Phénoxyéthanol	3 ml et 60 secondes	<i>C. albicans</i> 1 min à 80 %
MANUGEL PLUS et MANUGEL PLUS NPC	Laboratoires ANIOS	Ethanol Isopropanol Phénoxyéthanol	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 60 % Poliovirus 30 secondes à 90 % (NF T 72 180)
MANUGEL 85 et MANUGEL 85 NPC	Laboratoires ANIOS	Ethanol Phénoxyéthanol Aminométhylpropanol	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 40 % Poliovirus 30 secondes à 90 % (NF T 72 180)
MANUPURE	ELIS	Alcool isopropylique	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 1 min à 80%
MANURUB	Laboratoires Stéridine	Phénoxyéthanol n-propanol Isopropanol Ethanol	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 30 %
MANURUB GEL	Laboratoires Stéridine	Phénoxyéthanol, Aminométhylpropanol Ethanol	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 % Poliovirus 30 secondes à 90 % (NF T 72 180)
PHAGOBIOL GEL	Laboratoires PHAGOGENE DEC	Ethanol Digluconate de chlorhexidine	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 80 %
PHISOMAIN	Laboratoires ANIOS	Chlorhydrate d'octénidine Propanol Isopropanol	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 80%
PROCIDE gel decontaminant	IPC sas	Isopropanol	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 50 %
PROPALCO SID	Société Industrielle de Diffusion	Isopropanol	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 50 %
PROTEXPER 1145 Gel hydroalcoolique adoucissant	DIPTER	Alcool isopropylique	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 1 min à 80 %
PURELL	GOJO France SARL	Ethanol Isopropanol	3 ml et 15 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 %
PURELL 85	GOJO France SARL	Ethanol Isopropanol	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 %
PUROGERM gel antiseptique	PURODOR	Ethanol Isopropanol	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 %
SEPTIMAIN GEL	EURODEC	Isopropanol	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 %
SEPTIMAIN SHA	EURODEC	Isopropanol	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 %
SEPTIMAIN SHA 85	EURODEC	Ethanol Isopropanol	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 %
SOFTALIND HAND SANITIZER	B. Braun Medical France SA	Ethanol Propanol	3 ml et 15 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 %
SOFTALIND PURE	B. Braun Medical France SA	Ethanol Propanol	3 ml et 15 secondes	<i>C. albicans</i> 15 secondes à 90 %
SOFTALIND VISCORUB	B. Braun Medical France SA	Ethanol Propanol	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 %
SOFTA MAN ACUTE	B. Braun Medical France SA	Ethanol Propanol	3 ml et 15 secondes	<i>C. albicans</i> 15 secondes à 80 %
SOFT CARE MED	JonhsonDiversey	Propanol Isopropanol	3 ml et 60 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 75 %
SOFT CARE DES	JonhsonDiversey	Ethanol Isopropanol	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 75 %

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Dose et durée d'application recommandées*	Spécificités**
Solution hydroalcoolique ALCO ALOE	ANSELL SA	Ethanol Digluconate de chlorhexidine Phénoxyéthanol Chlorure de benzalkonium	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 80 %
SPITACID	ECOLAB Health Care Laboratoire Paragerm	Ethanol Isopropanol Alcool benzylique Peroxyde d'hydrogène	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 80 %
SPITAGEL	ECOLAB Health Care Laboratoire Paragerm	Alcool Alcool isopropylique Peroxyde d'hydrogène	3 ml et 60 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 %
STERILLIUM	Bode Chemie, distribué par LABORATOIRES RIVADIS	Mécétronium éthylsulfate Propanol 1, propanol 2	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 50 %
STERILLIUM GEL et STERILLIUM GEL PURE	Bode Chemie, distribué par LABORATOIRES RIVADIS	Ethanol	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 90 %
STERILLIUM VIRUGARD	Bode Chemie, distribué par LABORATOIRES RIVADIS	Ethanol	3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 50 %
STOKO PROGEL	Stockhausen GmbH STOKO® Skin Care	Ethanol Alcool isopropylique	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 80 %
STOKOSEPT GEL	Stockhausen GmbH STOKO® Skin Care	Ethanol Alcool isopropylique	2 fois 3 ml et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 40 %

* Au regard des résultats de la norme NF EN 1500

** Spécificités données à titre indicatif. La SFHH incite les utilisateurs à être prudents pour déduire d'une activité validée in vitro une efficacité dans les conditions d'usage.

E4 : Produits pour la désinfection chirurgicale des mains par friction
Critères d'inclusion
■ Conformité aux normes

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NF T 72-170 ou 171 (spectre 4), en conditions de propreté.

Norme NF EN 12 791 (T 72-503).

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*), temps de contact 5 minutes maximum. La concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « spécificités ».

L'activité virucide n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active, le temps de contact et les virus testés sont précisés dans la colonne « spécificités ». Elle doit, dans ce cas, être testée selon la méthodologie des normes NF T 72-180 ou NF EN 14 476 (T 72-185). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte.

■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.
Remarques

1. Le Comité de la Liste continue à prendre en compte les dossiers répondant aux exigences du pr EN 12 054 réalisé avant son retrait par le CEN.

2. Dans l'attente de la révision de la norme NF EN 13 727 qui inclura les essais de phase 2 étape 1 pour la désinfection des mains, les produits répondant aux exigences du pr EN 13 727, version août 2005 ou postérieure, sont pris en compte.

3. Les normes NF EN 1040 (T 72-152) et NF T 72-170 ou 171 ne sont pas exigées pour les produits conformes au pr EN 12 054 ou pr EN 13 727, version août 2005 ou postérieure.

4. La norme NF EN 12 791 n'ayant été publiée qu'en décembre 2005, les différentes versions du projet de norme ont été prises en compte pour l'établissement de la liste 2007.

Responsables de la rubrique :

Pr Jacques-Christian DARBORD

Dr Raphaëlle GIRARD

Dr Marie Louise GOETZ

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Version de la norme NF EN 12 791	Dose et durée d'application*	Spécificités**
ALCOGEL H	Laboratoires MEDIPROP	Isopropanol	Définitive	3 fois 3 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 1 min à 40 %
ALCOGEL H sans parfum	Laboratoires MEDIPROP	Isopropanol	Définitive	3 fois 3 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 1 min à 40 %
ANIOGEL 85 NPC	Laboratoires ANIOS	Ethanol	Définitive	2 fois (3 ml et 1 min 30 de contact) ou 2 fois (3 ml et 45 secondes de contact)	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 % Poliovirus et adenovirus 30 secondes à 100 % (NF T 72 180)
ARGOS MAINS gel antiseptique	ARGOS	Isopropanol	Projet	2 fois 4,5 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 1 min à 80 %
ASSANIS PRO GEL	BLUE SKIN S.A.	Ethanol Isopropanol Ammonium quaternaire	Définitive	3 fois 3 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 5 min à 80 %
BACTIMAINS SHA 85	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ethanol Isopropanol	Définitive	3 fois 3 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 %
CLINOGELE	MEDA PHARMA	Isopropanol Triclosan	Projet	3 fois 3 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 5 min à 40 %
DESDERMAN N	S & M France	Ethanol 2-bi-phénol 2-propanol Polyvidone	Projet	2 fois 5 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 5 min à 80 %
ELUSEPT solution hydro alcoolique désinfectante	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Alcool éthylique et isopropylique Digluconate de chlorhexidine	Définitive	3 fois 3 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 1 min à 80 %
Gel hydro alcoolique ALCO ALOE	ANSELL SA	Ethanol Digluconate de chlorhexidine Phénoxyéthanol Chlorure de benzalkonium	Définitive	3 fois 3 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 5 min à 48 %
HOPIRUB	B. Braun Medical France SA	Propanol Gluconate de chlorhexidine	Projet	9 à 12 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 4 %
MANEX AUTO SECHANT ou SEPTIMUM 1000	Laboratoires CEETAL	Ethanol Isopropanol Polyaminopropylbiguanide	Projet	3 fois 3 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 5 min à 80 %
MANUGEL	Laboratoires ANIOS	Isopropanol Phénoxyéthanol	Projet	2 fois 4,5 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 1 min à 80 %

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Version de la norme NF EN 12 791	Dose et durée d'application*	Spécificités**
MANUGEL PLUS et MANUGEL PLUS NPC	Laboratoires ANIOS	Ethanol Isopropanol Phénoxyéthanol	Projet	3 fois 3 ml ou 2 fois 4,5 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 60 % Poliovirus 30 secondes à 90 % (NF T 72 180)
MANUGEL 85 et MANUGEL 85 NPC	Laboratoires ANIOS	Ethanol Phénoxyéthanol Aminométhylpropanol	Définitive	2 fois 4,5 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 40 % Poliovirus 30 secondes à 90 % (NF T 72 180)
MANUPURE	ELIS	Alcool isopropylique	Définitive	3 fois 3 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 1 min à 80 %
MANURUB	Laboratoires Stéridine	Phénoxyéthanol n-propanol Isopropanol Ethanol	Projet	3 fois 3 ml ou 2 fois 4,5 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 5 min à 30 %
MANURUB GEL	Laboratoires Stéridine	Phénoxyéthanol Aminométhylpropanol Ethanol	Projet	2 fois 4,5 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 % Poliovirus 30 secondes à 90 % (NF T 72 180)
PHISOMAIN	Laboratoires ANIOS	Chlorhydrate d'octénidine Propanol Isopropanol	Définitive	2 fois 4,5 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 1 min à 20 %
PURELL 85	GOJO France SARL	Ethanol isopropanol	Définitive	3 ml répétés pour 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 %
SEPTIMAIN SHA 85	EURODEC	Isopropanol	Définitive	3 fois 3 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 %
SOFTALIND HAND SANITIZER	B. Braun Medical France SA	Ethanol Propanol	Projet	Quantité nécessaire pour 2 min de contact	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 80 %
SOFTA MAN ACUTE	B. Braun Medical France SA	Ethanol Propanol	Projet	Quantité nécessaire pour 1 min 30 de contact	<i>C. albicans</i> 15 secondes à 80 %
SOFT CARE MED	JonhsonDiversey	Propanol Isopropanol	Projet	3 fois 3 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 75 %
SOFT CARE DES	JonhsonDiversey	Ethanol Isopropanol	Projet	3 fois 3 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 75 %
SPITACID	ECOLAB Health Care - Laboratoire Paragerm	Ethanol Isopropanol Alcool benzylique Peroxyde d'hydrogène	Projet	2 fois 5 ml et 3 min de contact	<i>C. albicans</i> 5 min à 80 %
STERILLIUM	Bode Chemie, distribué par LABORATOIRES RIVADIS	Mécétronium éthylsulfate Propanol 1, propanol 2	Définitive	10 ml et 3 min	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 50 %
STERILLIUM GEL STERILLIUM GEL PURE	Bode Chemie, distribué par LABORATOIRES RIVADIS	Ethanol	Définitive	Quantité nécessaire pour 3 min	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 90 %
STERILLIUM VIRUGARD	Bode Chemie, distribué par LABORATOIRES RIVADIS	Ethanol	Définitive	Quantité nécessaire pour 3 min	<i>C. albicans</i> 30 secondes à 50 %

* Au regard des résultats de la norme NF EN 12 791.

Pour l'inscription sur la LPD 2007 les produits évalués selon le pr EN 12 791 ont été acceptés.

La dose et la durée d'application sont celles qui ont été déterminées selon les versions du projet de norme ou selon la norme publiée. Le comité de la liste a décidé de ne pas faire apparaître un éventuel effet maintenu en raison des différences méthodologiques entre les projets de norme et la norme publiée.

** Spécificités données à titre indicatif. La SFHH incite les utilisateurs à être prudents pour déduire d'une activité validée in vitro une efficacité dans les conditions d'usage.

F : Lingettes pour le nettoyage et la désinfection des surfaces et mobilier
Critères d'inclusion pour le liquide d'imprégnation
■ Conformité aux normes

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*).

Norme NF EN 1276 (T 72-173) en conditions de saleté ou normes NF T 72-170 / NF T 72-171 (spectre 4), en conditions de saleté.

Pour les normes NF EN 1040, NF EN 1275 et NF EN 1276, seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.

L'activité virucide n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active, le temps de contact

et les virus testés sont précisés dans la colonne « spécificités ». Elle doit, dans ce cas, être testée selon la méthodologie des normes NF T 72-180 ou NF EN 14 476 (T 72-185). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte.

■ **Pour les produits le revendiquant, le marquage CE (directive 93/42/CEE) est indiqué dans la colonne « spécificités ».**

■ **Communication de la formule centésimale du liquide d'imprégnation sur un document daté et signé.**

Responsables de la rubrique :

Dr Ludwig-Serge AHO-GLELE - Dr Raphaëlle GIRARD

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base du liquide d'imprégnation (Indications du fournisseur)	Spécificités	Présentation
BACTINYL lingettes désinfectantes	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammoniums quaternaires Peroxydes - Ethanol	Marquage CE	Boite 120 lingettes
BACTINYL lingettes désinfectantes inodores	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammoniums quaternaires Peroxydes - Ethanol	Marquage CE	Boite 120 lingettes Seau 300 lingettes
DISCOVERY 1500	MAPA SPONTEX PROFESSIONNEL	Ethanol Acide benzoïque Ammoniums quaternaires	Marquage CE	Boite 180 lingettes
ELUSEPT lingettes nettoyantes désinfectantes instruments	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Ethanol Acide benzoïque Ammonium quaternaire	Marquage CE	Boite 100 lingettes
ELUSEPT lingettes nettoyantes désinfectantes surfaces	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Ethanol Acide benzoïque Ammonium quaternaire	Marquage CE	Boite 100 lingettes
INCIDES N	ECOLAB Health care - Laboratoire Paragerm	Isopropanol Propanol	Marquage CE	Boite 90 lingettes
LINGET'ANIOS	Laboratoires ANIOS	Ethanol Digluconate de chlorhexidine	Marquage CE	Boite 120 lingettes
LINGETTES D51	Laboratoires Prodène Klint	Alcool Ammonium quaternaire	Marquage CE	Boite 100 lingettes
Lingettes nettoyantes et désinfectantes ATOUT VERT	SARL SALVECO	Peroxyde d'hydrogène		Boite 100 lingettes
Lingettes nettoyantes désinfectantes pour surfaces	Laboratoires Prodène Klint	Alcool Ammonium quaternaire	Marquage CE	Boite 150 lingettes
MELISEPTOL HBV lingettes	B. Braun Medical France SA	Propanol Chlorure de didécylidiméthylammonium	Marquage CE Aspergillus niger 1 min à 50 %	Boite et recharge 100 lingettes
MICROZID lingettes	S & M France	Ethanol - Propanol	Marquage CE	Boite 150 lingettes
PHAGOLINGETTES D120 et D200	Laboratoires PHAGOGENE DEC	Propanol Biguanide Ammonium quaternaire	Marquage CE Aspergillus niger 15 min à 90 %	Boites 120 et 200 lingettes
PROTEXPER 6281 Lingettes désinfectantes à usage unique	DIPTER	Ammoniums quaternaires Peroxydes	Marquage CE Virucide 15 min à 40 % (NF 72-180)	Boites 120 lingettes
SANI-CLOTH ACTIVE	PDI EUROPE	Ammoniums quaternaires	Marquage CE Virucide 30 min à 4 % (NF EN 14 476)	Boites 125 et 200 lingettes
SEPTISURF WIPES	EURODEC	Ammoniums quaternaires Peroxydes - Ethanol	Marquage CE	Boites 120 lingettes
SUPER SANI CLOTH PLUS	PDI EUROPE	Ammoniums quaternaires Alcool	Marquage CE	Boite 100 sachets individuels Boite 125 lingettes Boite 200 lingettes
UMONIUM ³⁸ MEDICAL TISSUES	Huckert's International	Isopropyl-tridécylidiméthylammonium	Marquage CE	Boite 200 lingettes
WIP'ANIOS	Laboratoires ANIOS	Chlorure de didécylidiméthylammonium Biguanide isopropanol	Marquage CE	Sachet 50 lingettes

G : Produits pour la désinfection des circuits hydrauliques des générateurs de dialyse

Le système normatif actuellement disponible n'est pas adapté pour évaluer l'efficacité des procédures de désinfection chimique des circuits hydrauliques des générateurs d'hémodialyse. En effet, les normes françaises et européennes ne permettent pas de prendre en compte les conditions d'utilisation recommandées par les fabricants (notamment température et temps de contact).

C'est pourquoi, le Comité de la Liste a pris la décision de ne pas publier de rubrique G en 2007.

Responsables de la rubrique :

Dr Sylvie BOURZEIX de LAROUZIERE
Dr Lionel DUCRUET

Règlement intérieur

Approuvé par le Conseil d'Administration du 12 juin 1996

Modifié par le Conseil d'Administration du 29 avril 1998, du 24 mars 1999,
du 6 février 2004 et du 4 mars 2005

Article 1

Afin d'aider les responsables hospitaliers (CLIN, médecins, pharmaciens, directeurs des services économiques...) dans le choix des produits destinés à la désinfection (détergents-désinfectants et désinfectants), la Société Française d'Hygiène Hospitalière (SFHH) établit une liste de désinfectants répondant à des critères définis par elle. Cette Liste est dite « **Liste Positive Désinfectants** ».

Article 2

Le conseil d'administration de la SFHH nomme un « **Comité de la Liste** » chargé d'établir la Liste Positive Désinfectants. La constitution du Comité de la Liste se fait par **vote** lors d'un conseil d'administration après appel à candidature. Ce comité est en place pour une durée de **quatre ans**. Il est composé d'un minimum de **dix membres** dont trois au moins siègent au conseil d'administration et sont prorogés ou remplacés selon l'évolution de la composition du conseil d'administration.

Le Comité de la Liste désigne son responsable parmi les membres du conseil d'administration de la SFHH. Le responsable informe ce conseil des travaux en cours; Il assure la diffusion des comptes rendus de réunions aux membres du comité et au président de la SFHH.

Article 3

Les désinfectants de la Liste sont classés en **rubriques** selon des **critères d'utilisation** de ces produits. Le comité en place définit le nombre de rubriques de la liste. La Liste est composée des rubriques suivantes:

- A: Produits détergents-désinfectants pour sols, surfaces et mobilier,
- B: Dispersats dirigés pour la désinfection des surfaces (sprays),
- C: Produits détergents-désinfectants pour la pré-désinfection des dispositifs médicaux,
- D: Produits désinfectants pour dispositifs médicaux thermosensibles,
- E: Produits désinfectants pour les mains,

- F: Lingettes pour le nettoyage et la désinfection des surfaces et mobilier,
- G: Produits pour la désinfection des circuits hydrauliques des générateurs de dialyse.

A terme, la Liste sera complétée en incluant tout produit ou toute autre rubrique que le comité jugera utile.

Les différentes rubriques apparaissent en clair dans le document publié servant à la diffusion de la Liste.

Article 4

Pour chaque rubrique, le Comité de la Liste définit des critères d'inclusion des produits.

Les critères retenus apparaissent en clair dans le document publié servant à la diffusion de la Liste.

Pour figurer sur la Liste Positive Désinfectants de l'année « n » un produit doit être commercialisé depuis le 1^{er} octobre de l'année n-1.

Article 5

Pour chaque rubrique, la Liste publiée comprend les produits répondant aux exigences d'activités définies pour cette rubrique. Il s'agit bien d'une liste positive dans le sens où les produits doivent répondre à des critères prédéfinis pour y figurer. **Un même produit ne peut figurer que sur une seule rubrique de la Liste Positive. Un même produit ne peut revendiquer plusieurs domaines d'application.**

La sélection des produits se fait à partir de l'analyse des dossiers techniques des produits fournis aux membres du comité par le fabricant.

Article 6

La Liste Positive est revue chaque année. Un calendrier prévisionnel est défini en même temps que les critères d'inclusion pour l'année.

Chaque année, les fabricants qui souhaitent voir figurer leur(s) produit(s) sur la liste doivent adresser:

- au responsable du Comité de la Liste le récapitulatif des produits proposés en précisant la rubrique dans laquelle ils désirent les voir figurer,

- aux responsables des rubriques concernées les dossiers techniques de ces produits.

Après analyse des dossiers, le comité soumet pour validation, à chaque fabricant, une fiche de référence pour chaque produit susceptible d'être inscrit sur la liste.

La Liste est diffusée lors du congrès annuel de la SFHH.

La Liste Positive est datée et porte le millésime de l'année de publication.

La première Liste 1996 est parue en décembre 1996.

Si aucune modification n'est apportée à la Liste (absence de nouveaux produits, absence de reformulation d'anciens produits), celle-ci est reconduite et diffusée avec le millésime de l'année de publication.

Article 7

Une démarche de vigilance des produits figurant dans la Liste est prévue. La SFHH se réserve le droit de retirer un produit de la Liste en cas de signalement par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé.

Article 8

La publication et la diffusion de la Liste sont à la charge de la SFHH par les moyens de presse qu'elle jugera nécessaires dans le respect des accords passés avec d'éventuels partenaires de la presse écrite et/ou audiovisuelle.

La diffusion sera assurée de manière aussi large que possible en particulier lors des congrès de la société et sur le site Internet de la SFHH (www.sfhh.net).

Article 9

La SFHH, par l'intermédiaire du Comité de la Liste, définit, publie et diffuse la Liste Positive. Elle le fait suivant des règles et des modalités qu'elle juge nécessaires. La SFHH est souveraine dans les décisions prises.

Article 10

Le fonctionnement du Comité de la Liste est à la charge de la SFHH.

Comité de la Liste

Responsable du Comité : Docteur C. DUMARTIN

Docteur Ludwig-Serge AHO-GLÉLÉ	Service d'Épidémiologie et d'Hygiène Hospitalière Centre Hospitalier Universitaire Hôpital d'enfants - BP 77 908 21079 DIJON Cedex	☎ 03 80 29 33 94 Fax 03 80 29 34 97 Mail ludwig.aho@chu-dijon.fr
Docteur Martine AUPÉE	CCLIN Ouest Hôtel Dieu 2 rue de l'Hôtel Dieu CS 26419 35064 RENNES Cedex 2	☎ 02 99 87 35 36 Fax 02 99 87 35 32 Mail martine.aupee@chu-rennes.fr
Docteur Raoul BARON	Service d'Hygiène Hospitalière CHU de Brest 5 avenue Foch 29609 BREST Cedex	☎ 02 98 22 38 69 Fax 02 98 22 36 75 Mail raoul.baron@chu-brest.fr
Docteur Sylvie BOURZEIX de LAROUZIERE	Service d'Hygiène Hospitalière CHU Clermont-Ferrand Centre de Biologie Rue Montalembert 63001 CLERMONT-FERRAND	☎ 04 73 75 48 70 Fax 04 73 75 48 71 Mail sdelarouziere@chu-clermontferrand.fr
Docteur Lionel DUCRUET	CCLIN Sud-Est Hôpital Henry Gabrielle, Villa Alice 20, route de Vourles, BP 57 69565 SAINT-GENIS-LAVAL Cedex	☎ 04 78 86 49 23 Fax 04 78 86 49 48 Mail lionel.ducruet@chu-lyon.fr
Docteur Christophe GAUTIER	CCLIN Sud-Ouest Hôpital Pellegrin 33076 BORDEAUX Cedex	☎ 05 56 79 60 58 Fax 05 56 79 60 12 Mail christophe.gautier@chu-bordeaux.fr
Docteur Raphaëlle GIRARD	Unité d'hygiène et épidémiologie Centre Hospitalier Lyon Sud Pavillon 2 F 69495 PIERRE-BÉNITE Cedex	☎ 04 78 86 12 73 Fax 04 78 86 41 22 Mail raphaelle.girard@chu-lyon.fr
Docteur Marie-Louise GOETZ	Service d'Hygiène Hospitalière Hôpitaux Universitaires de Strasbourg 1 place de l'Hôpital - BP 426 67091 STRASBOURG Cedex	☎ 03 90 24 38 48 Fax 03 90 24 38 53 Mail marie-louise.goetz@chru-strasbourg.fr
Docteur Sophie TOURATIER	Service de Pharmacie et Toxicologie Hôpital Saint-Louis 1 avenue Claude Vellefaux 75475 PARIS Cedex 10	☎ 01 42 49 90 56 Fax 01 42 49 45 97 Mail sophie.touratier@sls.aphp.fr
Professeur Jacques-Christian DARBORD Conseiller Scientifique	Laboratoire de Microbiologie Pharmacie Centrale des Hôpitaux 7 rue du Fer à Moulin 75221 PARIS Cedex 05	☎ 01 46 69 15 10 Fax 01 46 69 15 14 Mail darbord@univ-paris5.fr
Docteur Jean-Claude LABADIE Conseiller Scientifique	30 avenue de Pujade 33360 CENAC	☎ 05 56 20 07 79 Fax 05 27 22 42 02 Mail jeanclaude.labadie@croasaquitaine.org
Docteur Catherine DUMARTIN Secrétariat de la Liste Positive	CCLIN Sud-Ouest Hôpital Pellegrin 33076 BORDEAUX Cedex	☎ 05 56 79 60 58 Fax 05 56 79 60 12 Mail catherine.dumartin@chu-bordeaux.fr

Fabricants ou distributeurs

LABORATOIRES A.C.I. M. B. ROSSO <i>Département Biologie</i>	Lotissement Sibillot CD6 13480 CABRIES	☎ 04.42.94.92.53 Fax 04.42.94.12.68 Mail bernard.rosso@laboratoires-aci.com
Action Pin M. N. HUGUET <i>Responsable Réglementation</i>	ZI de Cazalieu BP 30 40260 CASTETS	☎ 05.58.55.07.00 Fax 05.58.55.07.07 Mail actionpin@action-pin.fr
Laboratoires ANIOS M. J. CRIQUELION <i>Directeur Scientifique</i>	Pavé du Moulin 59260 LILLE-HELLEMES	☎ 03.20.67.67.41 Fax 03.20.67.73.46 Mail j.criquelion@anios.com
ANSELL SA M. M. BANACH <i>Pharmacien Chef de Gamme</i>	2 boulevard du Moulin à Vent BP 78395 95805 CERGY PONTOISE Cedex	☎ 01.34.24.52.57 Fax 01.30.30.21.38 Mail mbanach@eu.ansell.com
ARGOS Mme E. MAUBERRET <i>Chef Produit Junior</i>	ZAC Le Bon Puits BP 149 49481 Saint Sylvain d'Anjou	☎ 02.41.33.67.10 Fax 02.41.33.67.39 Mail siege.social@argos-hygiene.fr
B. Braun Medical France SA M. J.-P. COTTENCEAU <i>Directeur Général OPM</i>	204 avenue du Maréchal Juin 92107 BOULOGNE-BILLANCOURT	☎ 01.41.10.52.50 Fax 01.41.10.75.69 Mail jean_philippe.cottenceau@bbraun.com
BIOXAL - SEPPIC M. J.-B. MABILLE <i>Assistance Technique</i>	Route des Varennes ZI Sud – Secteur A 71103 CHALON SUR SAONE Cedex	☎ 03.85.92.30.00 Fax 03.85.92.30.12 Mail jean-benoit.mabille@airliquide.com
BLUE SKIN S.A. M. E. AUDAY <i>Directeur Général</i>	34 rue Camille Pelletan 92300 LEVALLOIS PERRET	☎ 01.47.30.03.02 Fax 01.47.30.09.57 Mail auday@blue-skin.fr
BODE FRANCE SAS M. G. KAMPF	Parc Technologique du Canal 3 rue Hermès 31520 RAMONVILLE	☎ 05.61.73.55.17 Fax 05.61.73.55.25 Mail contact@bode-france.fr
Laboratoires Ceetal M. M. STAMPFER <i>Chef de marché</i>	BP 39 42001 SAINT-ETIENNE Cedex 1	☎ 04.77.49.46.70 Fax 04.77.49.46.71 Mail mstampfer@ceetal.fr
Laboratoire cellande SA M. R. JEZEQUEL <i>Président Directeur Général</i>	Le Nuzeret 71440 SAINT VINCENT EN BRESSE	☎ 03.85.76.54.66 Fax 03.85.76.57.09 Mail contact@cellande.fr
Centre Spécialités Pharmaceutiques Mme L. BRENAS <i>Pharmacien Responsable</i>	76 avenue du Midi 63802 COURNON D'Auvergne	☎ 04.73.69.28.28 Fax 04.73.69.89.40 Mail lbrenas@csp-epl.com
DACD M. R. DE PANNEMACKER <i>Président Directeur Général</i>	Usine de recherche et de fabrication Parc d'activités Mathias - BP 9 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE	☎ 04.75.58.80.10 Fax 04.75.58.74.46 Mail contact@dacd.com
DEB.ARMA Laboratoires NEODERMA Mme N. VOLPATO <i>Marketing</i>	25 avenue Ampère ZI Villemilan 91325 WISSOUS Cedex	☎ 01.64.47.64.47 Fax 01.64.47.64.50 Mail nvolpato@debarma.fr
DIPTER M. F. TAPIERO <i>Directeur</i>	Parc d'activités Villemer Avenue Flore BP 823 - Le Thillay 95508 GONESSE Cedex	☎ 01.39.88.15.35 Fax 01.39.92.90.55 Mail f.tapiero@wanadoo.fr
ECOLAB Health Care Laboratoire Paragerm M. M. PINOTEAU <i>Pharmacien</i>	8 rue Rouget de Lisle 92442 ISSY LES MOULINEAUX	☎ 01.40.93.95.33 Fax 01.40.93.94.59 Mail michel.pinoteau@ecolab.com

ECOLAB SNC M. P. KLEIN <i>Responsable R & D</i>	8 rue Rouget de Lisle 92442 ISSY LES MOULINEAUX	☎ 01.40.93.93.94 Fax 01.40.93.94.98 Mail pascal.klein@ecolab.com
ELIS Mme M. CLEMENT <i>Chef de Produit Santé</i>	31 rue Voltaire BP 62 92803 PUTEAUX Cedex	☎ 01.41.25.44.92 Fax 01.41.38.08.74 Mail mcl@gie.elis.fr
Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE Mme L. DOLBOIS <i>Directeur Général</i>	3 rue Ariane Parc Technologique du Canal 31527 RAMONVILLE Cedex	☎ 05.61.73.74.00 Fax 05.61.73.74.01 Mail laurence.dolbois@pierre-fabre.com
EUROCHIMIC SOCHIPHARM ELCOPHARMA Mme B. PARIGOT <i>Responsable du Laboratoire</i>	Rue Edouard Bouthier 89500 VILLENEUVE SUR YONNE	☎ 03.86.87.63.63 Fax 03.86.87.35.35 Mail beatrice.parigot@elcopharma.com
EURODEC Mme F. VROT <i>Responsable Qualité</i>	9 rue Marx Dormoy BP 35 69632 VENISSIEUX Cedex	☎ 04.78.78.47.23 Fax 04.78.78.48.70 Mail f.vrot@chimiotecnic.fr
EYREIN INDUSTRIE Mme N. BAYRE <i>Responsable R & D</i>	ZI La Croix Saint Pierre 19800 EYREIN	☎ 05.55.27.65.27 Fax 05.55.27.66.08 Mail contact@eyrein-industrie.com
FRANKLAB Mme M. HASTARAN <i>Responsable Laboratoire de Chimie</i>	3 rue Galilée Quartier de l'Europe 78280 GUYANCOURT	☎ 01.39.44.93.52 Fax 01.39.44.93.41 Mail maya@franklab.com
Laboratoire GARCIN-BACTINYL Mme F. VROT <i>Responsable Qualité</i>	9 rue Marx Dormoy BP 9 69631 VENISSIEUX Cedex	☎ 04.78.78.47.23 Fax 04.78.78.48.70 Mail f.vrot@chimiotecnic.fr
GOJO France SARL M. B. DUVILLIER <i>France Manager</i>	90 rue de Paris 59045 LILLE Cedex	☎ 03.20.30.33.38 Fax 03.20.48.28.71 Mail info@gojo.fr
HUCKERT'S INTERNATIONAL Mme M.-C. BOUDRY	Chaussée de Namur 60 1400 NIVELLES Belgique	☎ +32.67.89.41.00 Fax +32.67.84.37.67 Mail
SARL HYGIASEPT M. J. ROST <i>Gérant</i>	16 rue René Dodille 71100 SEVREY	☎ 03.85.92.92.20 Fax 03.85.92.92.56 Mail gestion@hygiasept.com
IPC sas Melle P. PEDRON <i>Chef de produit</i>	Bâtiment La Vigie 20 quai Malbert - CS 71821 29218 BREST Cedex 1	☎ 02.98.43.45.44 Fax 02.98.44.22.53 Mail pascale.pedron@ipc-sa.com
JOHNSON DIVERSEY M. C. PIETTE <i>Directeur des ventes</i>	9-11 avenue du Val de Fontenay 94133 Fontenay /s Bois	☎ 01.45.14.76.76 Fax 01.45.14.76.11 Mail
MAPA SPONTEX PROFESSIONNEL Mme N. OGER <i>Service Technique</i>	57 rue de Villiers BP 190 92205 NEUILLY SUR SEINE	☎ 01.49.64.23.85 Fax 01.49.64.24.29 Mail
MEDA Pharma M. A. GILLET <i>Pharmacien</i>	25 boulevard de l'Amiral Bruix 75016 Paris	☎ 01.56.64.10.70 Fax 01.56.64.10.80 Mail alain.gillet@meda.fr
Laboratoires MEDIPROP Mme Mignon	8 rue Léon Jouhaux ZA Pariest 77435 MARNE LA VALLEE Cedex 2	☎ 01.64.67.06.11 Fax 01.64.67.06.78 Mail

PDI EUROPE Mme K. VAN HOOF <i>Région Manager</i>	Aber Park - Aber Road Flint - CH6 5EX United Kingdom / Royaume Uni	☎ +44.1352.736.716 Fax +44.1352.736.823 Mail karine.vanhoof@nice-pak.co.uk
Laboratoires PHAGOGENE DEC M. D. GOUADAIN <i>Pharmacien</i>	Twins 2 885 avenue du Docteur Lefebvre 06272 VILLENEUVE LOUBET	☎ 04.92.08.61.04 Fax 04.93.22.62.37 Mail dgouadain@phagogene.fr
Laboratoires Prodene Klint Mme C. VIGNOT <i>Pharmacien</i>	8 rue Léon Jouhaux ZA Pariest - Croissy-Beaubourg 77435 MARNE-LA-VALLEE Cedex 2	☎ 01.64.67.69.23 Fax 01.64.67.06.72 Mail
PURODOR M. S. CAVELIER <i>Microbiologiste</i>	ZI route de Bourgtheroulde BP 100 27670 BOSC ROGER EN ROUMOIS	☎ 02.32.96.93.93 Fax 02.35.78.58.02 Mail sebastien.cavelier@purodor.fr
GROUPE RESO Mme N. MARIDET <i>Responsable Marketing</i>	38 avenue des Vosges 67000 STRASBOURG	☎ 03.88.35.01.32 Fax 03.88.24.18.94 Mail maridet@reso.tm.fr
LABORATOIRES RIVADIS M. O. COTTRON <i>Pharmacien</i>	ZI. de Louzy BP 111 79103 THOUARS CEDEX	☎ 05.49.68.19.59 Fax 05.49.66.16.41 Mail o-cottron@labo-rivadis.fr
LABORATOIRES ROCHEX M. JP. FILLION <i>Directeur Technique et Commercial</i>	3 avenue des Buchillons BP 263 74106 ANNEMASSE Cedex	☎ 04.50.37.49.54 Fax 04.50.87.21.10 Mail rochex.perrin@dial.oleane.com
SARL SALVECO M. S. AUBERGER	Z.A Hellieule IV Avenue Pierre Mendès France 88100 SAINT DIE DES VOSGES	☎ 03.29.57.75.44 Fax 03.29.51.75.00 Mail welcome@salveco.fr
S & M FRANCE M. C. SERVET <i>Directeur</i>	10 rue Cognacq-Jay 75341 Cedex 07	☎ 01.44.11.00.81 Fax 01.44.11.02.41 Mail
SNC JC & JC EURORECHERCHES M. J.-C. ATTALI <i>Pharmacien Biologiste</i>	22 rue Montgrand 13006 MARSEILLE	☎ 04.91.54.29.92 Fax 04.91.55.67.42 Mail lamattali@wanadoo.fr
SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION M. G. HERLIN <i>Ingénieur Chimiste</i>	2 rue Antoine Etex 94020 CRETEIL Cedex	☎ 01.45.17.43.00 Fax 01.43.49.98.65 Mail
Laboratoires STÉRIDINE SA HYDENET Mme I. PREVOST <i>Assistante Scientifique</i>	3330 rue de Lille 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS	☎ 03.20.67.76.62 Fax 03.20.67.76.63 Mail
STOCKHAUSEN GmbH STOKO® Skin Care M. P. MERLEVEDE <i>Chef des Ventés</i>	3 avenue des Chaumes 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	☎ 01.30.12.01.80 Fax 01.30.12.01.85 Mail
THX MEDICAL M. J. THIOUX <i>Gérant</i>	125 impasse du Belvédère 69280 MARCY L'ETOILE	☎ 04.78.87.17.99 Fax 04.78.87.16.98 Mail info@thxmedical.com
TTM Environnement Santé Intergaz Services M. A. TERRAZ	38, avenue du Général de Gaulle 64000 PAU	☎ 05.59.30.30.17 Fax 05.59.30.30.28 Mail Service.client@intergaz.fr
WERNER & MERTZ Professional M. F. BOURBON <i>Directeur R & D</i>	Parc des Barbanniers 4 allée du Carré 92230 GENNEVILLIERS	☎ 01.41.91.73.81 Fax 01.47.24.02.31 Mail FBourbon@werner-mertz.com
Laboratoires ZEP INDUSTRIES M. G. GIRARD <i>Direction Produits</i>	ZI du Poirier Rue Nouvelle 28210 NOGENT LE ROI	☎ 02.37.65.50.50 Fax 02.37.65.50.51 Mail

HYGIENES

INFECTIONS NOSOCOMIALES - ÉPIDÉMIOLOGIE - SOINS - ÉVALUATION - TECHNIQUES - ENVIRONNEMENT - QUALITÉ - SÉCURITÉ

REVUE OFFICIELLE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HYGIÈNE HOSPITALIÈRE